

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2018/401  Paraphe : <i>FS</i>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2018/114</b>	

Nombres de membres :  
En exercice : 124  
Présents : 83  
Votants : 87 (dont 4 pouvoirs)  
**POUR : 87 (100%)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 07/12/2018  
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., COURAULT J., FOURCART MH, HERBAY C., JACQUET G., LENFANT M., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A., VERNEL M. et MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP, DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DEGLAIRE T., DEMISSY P., DUGARD Y., DUMANGE D., ETIENNE P., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEONI A., LESOILLE P., MALVAUX A., MASSON JP, MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MENDES M., MIELCAREK C., MOUTON F., MULLER JC, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN H., PHILIPPE L., PIC JY, PIERSON F., QUEVAL G., RACOUR P., RATAUX F., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP, ROBIN D., SIGNORET F., SIMON S., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B.

Représentés : M. HUREAU B. donne pouvoir de vote à Mme PIEROT C., M. MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. RENARD D., M. POTRON F. donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET P. et M. RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

### **OBJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 (Budget primitif et décisions modificatives).

Considérant la nécessité de procéder au paiement des premières dépenses de l'année 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19/11/2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **AUTORISE** le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 comme suit :

.../...

**BUDGET GENERAL**

Chapitre	Libellé	Crédits votés en 2018	Décisions modificatives 2018	Crédits pouvant être ouverts
20	Immobilisations incorporelles	537 505,32 €	0	134 376,33 €
204	Subventions d'équipement	678 807,68 €	0	169 701,92 €
21	Immobilisations corporelles	300 676,84 €	-10 €	75 166,71 €

**PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Chapitre	Libellé	Crédits votés en 2018	Décisions modificatives 2018	Crédits pouvant être ouverts
20	Immobilisations incorporelles	2 000€	1000 €	750 €
21	Immobilisations corporelles	83 000 €	0	20 750 €
23	Immobilisations corporelles	370 000 €	0	92 500 €

**DECHETS MENAGERS**

Chapitre	Libellé	Crédits votés en 2018	Décisions modificatives 2018	Crédits pouvant être ouverts
20	Immobilisations incorporelles	10 000€	0	2 500 €
21	Immobilisations corporelles	471 844 €	0	117 961€

**PISCINE**

Chapitre	Libellé	Crédits votés en 2018	Décisions modificatives 2018	Crédits pouvant être ouverts
21	Immobilisations corporelles	20 000 €	0	5 000 €

AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir.  
 Le Président,  
**Francis SIGNORET**